

Encore un contretemps pour le Collège de Gilamont

Vevey

La demande de la Ville de lever l'effet suspensif lié au recours de huit opposants n'a pas trouvé grâce aux yeux de la justice

Si la Ville de Vevey entendait aller de l'avant avec son projet de Collège de Gilamont sur le terrain d'athlétisme de Copet III, elle doit déchanter. Elle ne pourra pas planter le premier clou du bâtiment prévu pour 800 élèves avant que la justice n'ait tranché sur le recours déposé en début d'année par huit riverains ne voulant pas entendre parler d'une telle école sur ce site. La Cour de droit administratif et public (CDAP) n'a en effet pas accédé à sa demande de lever l'effet suspensif.

Une levée est conditionnée à l'intérêt prépondérant du projet. Vevey a fait valoir la grande vétusté de ses bâtiments actuels (prévus à rénovation) et la saturation des salles de classe malgré plusieurs mesures d'urgence. Or, si la juge conclut que cet intérêt public est «certes sérieux et important», le recours ne lui apparaît pas «manifestement irrecevable ou mal fondé» et «il n'y a pas lieu de lever l'effet suspensif». Et de préciser que cette décision ne préjuge toutefois en rien celle à venir sur le fond.

Il n'empêche, l'inauguration du futur collège paraît plus lointaine encore. Pour rappel, celle-ci était prévue pour la rentrée 2017. La première mouture du projet avait déjà été sanctionnée d'un recours des mêmes riverains. La jus-

tice leur avait donné en partie raison et avait amené la Ville à revoir sa copie. Les dimensions du bâtiment, l'absence d'un plan partiel d'affectation au préalable, un manque de places de parc, un trafic induit trop grand et les risques liés à la Veveyse avaient notamment été invoqués.

La Municipalité avait par conséquent complété son dossier, tout en mettant à l'enquête une version identique à la première concernant le bâtiment et la cour, mais en lui adjoignant une série d'éléments réclamés par la CDAP au sujet des aménagements extérieurs. D'où le second recours basé sur les mêmes arguments. Pierre Chiffelle, avocat des opposants, conteste en outre les projections démographiques mises en avant par la Ville et évoque des «besoins surestimés» en classes.

La syndique Elina Leimgruber évoque au contraire «des besoins avérés». Elle en veut pour preuve le minicollège provisoire de conteurs (une quinzaine de classes) qui accueillera les élèves des Collèges de la Veveyse et du Rivage promis à rénovation faute de Collège de Gilamont. Manon Fawer, cheffe du Service de l'éducation, estime que toutes les mesures envisageables pour rationaliser les effectifs ont été entreprises.

À quand donc le nouveau collège? Très difficile à dire. Même si la Ville obtient gain de cause auprès de la CDAP, il resterait la possibilité d'un recours au Tribunal fédéral. «Auquel cas, il sera difficile d'envisager le nouveau bâtiment au bas mot avant 2021», craint la syndique. **K.D.M.**